



BATISAC BIG BAG

SKU 458965

Qu'est-ce que c'est un Bâtisac ?

- Un sac extrêmement résistant présentant une capacité d'un m3 (soit 25 sacs poubelles).
- Peut contenir jusqu'à 1500 kg de déchets de construction et de démolition.
- Spécialement conçu pour les déchets provenant des travaux de transformation et de petite rénovation lors que un conteneur est trop grand et trop cher et parfois utilisés par des tiers.
- Est équipé d'une vanne de fermeture que le client veillera à bien fermer.

Achat, enlèvement et traitement.

- 1. Le client achète un bâtisac.** Tous les frais (enlèvement, transport, tri et traitement des déchets de construction) sont compris dans le prix d'achat.
- 2. Le client remplit le sac à son rythme** sans devoir tenir compte des délais de location, des jours d'enlèvement etc. et le dépose à un endroit facilement accessible pour le camion d'enlèvement (à 6 mètres maximum de la chaussée). Le sac doit être bien fermé et pas surchargé.
- 3. Le client avertit BRN pour enlèvement.**
 - **téléphone** : 070 23 33 82 (le matin entre 8h00 et 12h00).
 - **Fax**: 053 80 00 04.
 - **sms**: 0473 38 38 68
 - **internet**: www.bouwafvalzak.be, cliquez sur " activation enlèvement" ou " formulaire d'enlèvement".**Pour activer l'enlèvement, le client doit indiquer clairement les informations suivantes :**
 - **numéro d'identification** unique du sac.
 - **adresse d'enlèvement** correcte et spécifications éventuelles.
 - **nom et numéro** de téléphone du client
- Grâce à son réseau national de collecteurs régionaux, BRN garantit un enlèvement du bâtisac dans les délai de 3 jours (provisoirement seulement en Flandre et Bruxelles)
Les sacs enlevés sont acheminés vers des unités de tri et de traitement, où leur contenu est contrôlé avant de procéder au traitement proprement dit. S'il s'avère que le client n'a pas respecté les consignes d'utilisation, BRN prend contact avec le client en relevant le numéro d'identification et les données de client qui s'y rapportent afin de convenir des frais de traitement supplémentaires encourus.
5. Le bâtisac reste la propriété de BRN et fait l'objet d'un recyclage écologique,c'est pourquoi il est à usage unique.



QUE PEUT-ON Y METTRE? DEBRIS ET DECHETS MELANGES

Gravats - Gyproc (gypse, plâtre) - Briques et béton
Verre et matériel d'isolation - Terre - Carton et papier
Sable - Petites pièces métalliques - Polystyrène expansé
Bois - Câbles - Plastique - PVC

QUE NE PEUT-ON PAS Y METTRE?

Amiante et produits amiantés (par ex.Eternit)
Substances dangereuses (piles,bombes aérosols, liquides, cattouches de silicones)
Asphalte et roofing
Déchets ménagers
Déchets chimiques (produits chimiques, acides, bases, solvants vernis, peinture (et leur emballage)
Substances ignifuges
Suie
Déchets d'enbalage
Déchets animaux et médicinaux